

EUROPE

Turquie

La torture à la « une »

La Turquie a adressé le 1^{er} février un premier rapport sur la torture et « l'évolution vers la démocratie » à la commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, comme elle s'y était engagée à la fin de l'année dernière. Ce document est cependant confidentiel et son contenu ne sera rendu public ni à Strasbourg ni à Ankara, où la torture est devenue depuis quelques mois un thème majeur du débat politique.

La question de la torture est en train de perdre son caractère tabou en Turquie et, depuis quelques semaines, elle occupe régulièrement la « une » des journaux. Il ne se passe pratiquement pas un jour sans que tel ou tel député de l'opposition ne dénonce de nouveaux cas, et des personnes affirmant avoir subi des sévices pendant des interrogatoires organisés elles-mêmes des conférences de presse. Le 26 janvier, l'hebdomadaire de gauche *Nokta* a publié les confessions d'un ancien policier, Sedat Caner, qui reconnaît avoir torturé plus de deux cents personnes et décrit, dessins à l'appui, les méthodes utilisées. Caner, condamné ainsi que deux de ses collègues pour la mort d'une « suspecte » lors d'un interrogatoire, avait pris la fuite. Apparemment las de sa cavale, il s'est rendu la semaine dernière, mais en se plaçant sous la protection du président de l'Union des barreaux de Turquie et en demandant à ne pas être confié à la police, de crainte qu'on tente de le supprimer. Il a en même temps déclaré qu'il donnerait les noms d'une quarantaine de policiers auteurs de tortures.

« Discréditer l'Etat »

Les députés de l'opposition se sont saisis en outre de l'affaire Siddik Bilgin, un instituteur tué en juillet dernier « alors qu'il tentait de s'enfuir », selon la police, « torturé puis abattu », selon ses proches. Deux députés du Parti populiste social-démocrate (PPSD) sont allés enquêter sur place dans le village de Bingöl, en Anatolie-Orientale, avec un groupe de journalistes. Un autre député du PPCD réclame au ministre de l'intérieur des explications sur la disparition de plusieurs personnes dont on est sans nouvelles depuis leur arrestation en 1980.

Devant cette offensive, le ministre de l'intérieur, M. Akbulut, a multiplié les déclarations ces temps-ci. Il voit dans ces

dénonciations « un scénario monté et orchestré par le Parti communiste turc [clandestin], allié à l'étranger avec les mouvements subversifs et séparatistes ». S'en prenant à Caner, il le traite de « menteur et mythomane ». Pour le ministre, ces allégations « ne visent qu'à discréditer l'Etat et à paralyser les forces de l'ordre », qui ont eu la lourde tâche de restaurer l'ordre dans un pays où régnait le chaos jusqu'en septembre 1980. « Nous ne nions pas qu'il y ait des cas de torture, mais les auteurs sont poursuivis si leur participation est prouvée », dit-il, en invitant « tous ceux qui disent avoir subi des sévices à s'adresser sans tarder aux procureurs ».

Selon les statistiques officielles, durant les huit dernières années, les procureurs tant militaires que civils ont ordonné l'ouverture d'une enquête judiciaire à la suite des plaintes de torture pour 781 cas, dont 135 ont fait l'objet d'un procès mettant en cause 511 agents d'Etat. Il y a eu 107 condamnations et 336 acquittements, tandis que les procès de 48 autres personnes se poursuivent.

L'opposition et plusieurs éditorialistes estiment, cependant, que le gouvernement ne peut plus se contenter de rappeler le caractère illégal des violences physiques et psychologiques. Ils reprochent au ministre de l'intérieur de minimiser le phénomène au lieu de le reconnaître et de lutter contre lui, notamment en améliorant la formation des agents de sécurité et les techniques d'interrogatoires. Certains préconisent une réforme qui permettrait aux avocats d'assister à ces interrogatoires.

Le PPCD a demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la torture. Son président, M. Gurkan, a appelé l'Assemblée à condamner « en bloc » cette pratique, qui, dit-il, ne doit donner lieu ni à une propagande de gauche ni à une propagande de droite.

ARTUN UNSAL.



EUROPE

Turquie

La torture à la « une »

La Turquie a adressé le 1^{er} février un premier rapport sur la torture et « l'évolution vers la démocratie » à la commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, comme elle s'y était engagée à la fin de l'année dernière. Ce document est cependant confidentiel et son contenu ne sera rendu public ni à Strasbourg ni à Ankara, où la torture est devenue depuis quelques mois un thème majeur du débat politique.

La question de la torture est en train de perdre son caractère tabou en Turquie et, depuis quelques semaines, elle occupe régulièrement la « une » des journaux. Il ne se passe pratiquement pas un jour sans que tel ou tel député de l'opposition ne dénonce de nouveaux cas, et des personnes affirmant avoir subi des sévices pendant des interrogatoires organisés elles-mêmes des conférences de presse. Le 26 janvier, l'hebdomadaire de gauche *Nokta* a publié les confessions d'un ancien policier, Sedat Caner, qui reconnaît avoir torturé plus de deux cents personnes et décrit, dessins à l'appui, les méthodes utilisées. Caner, condamné ainsi que deux de ses collègues pour la mort d'une « suspecte » lors d'un interrogatoire, avait pris la fuite. Apparemment las de sa cavale, il s'est rendu la semaine dernière, mais en se plaçant sous la protection du président de l'Union des barreaux de Turquie et en demandant à ne pas être confié à la police, de crainte qu'on tente de le supprimer. Il a en même temps déclaré qu'il donnerait les noms d'une quarantaine de policiers auteurs de tortures.

« Discréditer l'Etat »

Les députés de l'opposition se sont saisis en outre de l'affaire Siddik Bilgin, un instituteur tué en juillet dernier « alors qu'il tentait de s'enfuir », selon la police, « torturé puis abattu », selon ses proches. Deux députés du Parti populiste social-démocrate (PPSD) sont allés enquêter sur place dans le village de Bingöl, en Anatolie-Orientale, avec un groupe de journalistes. Un autre député du PPCD réclame au ministre de l'intérieur des explications sur la disparition de plusieurs personnes dont on est sans nouvelles depuis leur arrestation en 1980.

Devant cette offensive, le ministre de l'intérieur, M. Akbulut, a multiplié les déclarations ces temps-ci. Il voit dans ces

dénonciations « un scénario monté et orchestré par le Parti communiste turc [clandestin], allié à l'étranger avec les mouvements subversifs et séparatistes ». S'en prenant à Caner, il le traite de « menteur et mythomane ». Pour le ministre, ces allégations « ne visent qu'à discréditer l'Etat et à paralyser les forces de l'ordre », qui ont eu la lourde tâche de restaurer l'ordre dans un pays où régnait le chaos jusqu'en septembre 1980. « Nous ne nions pas qu'il y ait des cas de torture, mais les auteurs sont poursuivis si leur participation est prouvée », dit-il, en invitant « tous ceux qui disent avoir subi des sévices à s'adresser sans tarder aux procureurs ».

Selon les statistiques officielles, durant les huit dernières années, les procureurs tant militaires que civils ont ordonné l'ouverture d'une enquête judiciaire à la suite des plaintes de torture pour 781 cas, dont 135 ont fait l'objet d'un procès mettant en cause 511 agents d'Etat. Il y a eu 107 condamnations et 336 acquittements, tandis que les procès de 48 autres personnes se poursuivent.

L'opposition et plusieurs éditorialistes estiment, cependant, que le gouvernement ne peut plus se contenter de rappeler le caractère illégal des violences physiques et psychologiques. Ils reprochent au ministre de l'intérieur de minimiser le phénomène au lieu de le reconnaître et de lutter contre lui, notamment en améliorant la formation des agents de sécurité et les techniques d'interrogatoires. Certains préconisent une réforme qui permettrait aux avocats d'assister à ces interrogatoires.

Le PPCD a demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la torture. Son président, M. Gurkan, a appelé l'Assemblée à condamner « en bloc » cette pratique, qui, dit-il, ne doit donner lieu ni à une propagande de gauche ni à une propagande de droite.

ARTUN UNSAL.

